

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DU MATERIEL DE SONORISATION PORTATIF

Entre :

La structure
représentée par
dénommée l'utilisateur.

et

La Fourmilière
représentée par son président Patrick DE GRAVE

Il est convenu :

LA FOURMILIÈRE met à disposition de l'utilisateur : (cocher les éléments que vous souhaitez emprunter)

- L'enceinte amplifiée
- 1 micro HF
- 1 micro filaire et son câble de liaison
- le pied de micro
- l'enceinte non amplifiée complémentaire et son câble de liaison
- 1 pied d'enceinte ou 2 pieds d'enceinte
- Le câble de liaison pour le raccord au vidéo projecteur (diffusion du son via les enceintes)
- Le câble de liaison pour le raccord à un lecteur CD (diffusion du son via les enceintes)
- la rallonge multiprise

Pris le : à h et rendu le : à h
dans le cadre de l'animation dénommée
qui aura lieu le(s) ou du à

RESPONSABILITES

L'utilisateur désigne comme responsable du matériel :

Nom : Prénom.....
Tel :

Cette personne veillera à son transport, sa mise en place, son fonctionnement en respectant les consignes notifiées sur la fiche technique jointe au matériel et son rangement.

L'utilisateur atteste avoir remis à La Fourmilière une attestation d'assurance garantissant la prise en charge de tout dommage pouvant être causé au matériel emprunté.

RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

L'utilisateur atteste avoir pris connaissance du règlement de mise à disposition et de respecter l'ensemble des conditions de mises à dispositions signalées.

En échange du prêt, l'utilisateur versera une participation aux frais de fonctionnement et d'entretien, selon les conditions présentées dans le règlement.

Il joindra à la présente convention un **chèque de caution d'un montant de 460 €** à l'ordre de La Fourmilière.

à, le

L'utilisateur, (Signature)

Patrick DE GRAVE
Président de la Fourmilière